

cped | Conférence
Permanente
des chargé.e.s
de mission
Egalité et Diversité

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

SOMMAIRE

03

Mot du président

04

Adhérent-es à la CPED

05

Recrutement

06

Rencontres de la CPED

07

Activités de formation

09

Le bureau et le CA

11

Partenariats

13

Communication

15

Réseau

16

Groupes de travail

17

Colloques et manifestations

18

Articles de presse

MOT DU PRÉSIDENT

Stabilisation et solidarité

L'année 2022 a été une année de grande activité durant laquelle la CPED a su se déployer tout en se renforçant, grâce à un CA élargi et mobilisé régulièrement. De plus, le recrutement de deux personnes – Aude Stheneur, comme cheffe de projet et Justine Azoze, comme assistante de formation – a considérablement accru notre efficacité collective. Un grand nombre d'actions enclenchées en 2022 offriront leurs résultats en 2023, parmi lesquels les travaux des groupes de travail sur la protection des données sensibles recueillies lors des signalements, ceux du GT sur le retour des personnes sanctionnées pour des faits de violence ou de harcèlement, ou encore la mise en ligne du MOOC sur les Violences sexistes et sexuelles piloté par Sandrine Vatou de l'IMT Atlantique et membre de notre CA (disponible en septembre 2023).

Les journées organisées à Orléans par Didier Chavrier et, à Nancy, par Pascal Tisserant ont été non seulement des lieux d'échanges mais aussi des moments d'impulsion de projets collectifs. Outre les GT dont je viens de parler impulsés à Orléans, c'est à Nancy qu'est née l'initiative de constituer un réseau international francophone d'actrices et d'acteurs de l'égalité dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche, avec nos collègues québécoises et l'Agence Universitaire de la Francophonie.

Les activités de formation restent importantes et la confiance du MESR nous a été renouvelée dans ce domaine. Les retours que nous avons de ces formations sont très bons et selon les collègues qui les ont suivies, elles leur permettent de renforcer leur action dans les établissements, en efficacité comme en légitimité.

Non seulement notre réseau est reconnu, ce qui est une bonne chose, mais surtout il fonctionne de manière interactive, permettant à chacun et à chacune de nous de trouver des réponses aux questions posées localement, grâce aux journées, bien sûr mais aussi aux nombreux échanges qui se font en ligne via notre liste de diffusion et aux synthèses de notre lettre d'information. Je suis fier de tout cela, parce que ça traduit une énergie collective qui vient de nous toutes, de nous tous.

En vous souhaitant une bonne lecture de ce rapport d'activité, je vous prie de recevoir mes salutations dévouées.

Philippe LIOTARD

ADHÉRENT·ES À LA CPED

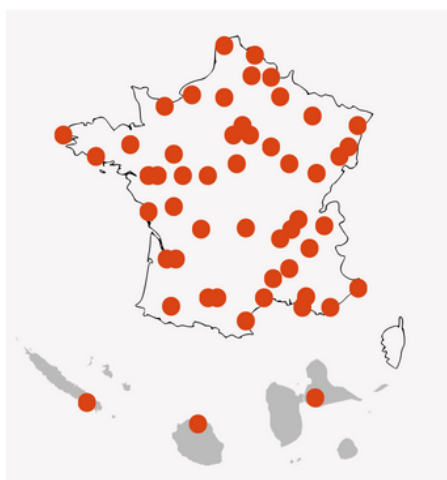
Ouverte aux seuls établissements d'enseignement supérieur publics, l'association a poursuivi en 2022 son développement en accueillant en son sein 6 nouveaux établissements :

COMUE : Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées et Paris-Est Sup

Grandes écoles : Centrale Nantes, Bordeaux INP et ENSA Paris-Malaquais

Au 31 décembre 2022, la CPED recense ainsi **102 établissements membres**. Sont comptabilisées dans le réseau 65 universités, 32 grandes écoles et 5 Communautés d'universités et d'établissements (COMUE). Les membres, personnes physiques, étaient, elles, au nombre de 6, soit 2 membres d'honneur et 4 membres bienfaiteur·ices.

Si la CPED rassemble les chargé·es de mission égalité-diversité des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, il existe au sein de l'association une **grande diversité parmi les établissements, mais aussi les personnes qui les représentent**. Au sein des universités, des écoles, des COMUE ou encore des EPE (Etablissement Public Expérimental), les personnes responsables de la mise en place de la politique d'égalité-diversité peuvent être des chargé·es de mission, des vice-président·es, des référent·es, des responsables ou encore des délégué·es. Certain·es sont enseignants-chercheurs ou enseignantes-chercheuses, d'autres font partie des BIATS, sont personnel support ou travaillent au sein des ressources humaines. Le périmètre de leur mission peut comprendre la lutte contre les discriminations, la laïcité, la transformation sociale, la RSE, la qualité de vie au travail, la vie citoyenne, le handicap ou encore la transition écologique et sociétale. Il est important de noter également que les établissements membres de la CPED sont sous tutelle de différents ministères : le MESR en majorité, mais aussi le Ministère de l'Agriculture et l'Alimentation (AgroParisTech, Bordeaux Sciences Agro), le Ministère chargé des Transports (ENAC), le Ministère de la Culture (écoles d'architecture), le Ministère de la Mer (ENSM), le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique (écoles Centrale), le Ministère des Armées (Polytechnique) et le Ministère des Solidarités et de la Santé (EHESP).



65
universités

32
grandes écoles

5
COMUE

RECRUTEMENT

L'année 2022 a donné lieu à deux recrutements.



Suite au départ d'Anissa Benaïssa en février, le poste de chargée de projets a évolué en cheffe de projets. Aude Stheneur a été embauchée en CDI et a pris ses fonctions le 13 juin. Elle est en charge de la gestion administrative, de l'animation de la vie associative et du réseau des membres et des partenaires, du suivi financier des cotisations, de l'organisation événementielle, de la communication, de la veille médiatique et institutionnelle ainsi que de la gestion des projets de l'association.



En avril, Justine Azoze a été recrutée en tant qu'assistante de formation. Son poste est financé par une subvention du Ministère de l'ESR. Elle est en charge de l'organisation des formations gratuites proposées par le MESR en matière de VSS et de la gestion administrative et financière du réseau VSS-Formation.

RENCONTRES DE LA CPED

UNIVERSITÉ D'ORLÉANS - 30 ET 31 MAI 2022



Le 30 mai a eu lieu la 7^{ème} édition de la journée nationale des missions égalité de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle a été accueillie cette année par l'Université d'Orléans et co-organisée avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et les conférences d'établissements (France universités, Conférence des grandes écoles, Conférence des directeurs et directrices d'écoles d'ingénieurs).

En présence de plus d'une centaine de personnes, la journée organisée par le MESRI s'est déroulée autour de la mise en œuvre du Plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR 2021-2025 et du déploiement des plans d'action égalité professionnelle au sein des établissements de l'ESR.

Le lendemain, les rencontres de la CPED ont permis de tenir une Assemblée Générale. S'en est suivie une présentation de l'Observatoire National des Discriminations et de l'Égalité dans le Supérieur (ONDES) et trois ateliers thématiques sur les appels à projets, la lutte contre les VSS et les plans d'action égalité.

UNIVERSITÉ DE LORRAINE - 8 ET 9 DÉCEMBRE 2022

Les 28^{èmes} rencontres de la CPED se sont déroulées à l'Université de Lorraine, sur le campus de Nancy les 8 et 9 décembre. Après un échange avec Hélène Boulanger, présidente de l'Université de Lorraine, une première table ronde a rassemblé des collègues québécoises, belge et luxembourgeoise pour échanger sur l'égalité-diversité dans l'espace francophone. S'en sont suivis des temps sur l'intersectionnalité, les bonnes pratiques en matière de lutte contre toutes les formes de discriminations et les partenariats nationaux et locaux. La CPED a également pu accueillir ses nouveaux et nouvelles membres, consacrer un temps d'échange aux appels à projets VSS ainsi qu'aux perspectives de restructuration de l'association.



ACTIVITÉS DE FORMATION



Module en ligne sur les VSS

Un module en ligne a été développé dans le cadre du plan national de lutte contre les VSS du MESR. Il est porté par l'IMT Atlantique et développé en partenariat avec la CPED et l'ANEF. Plusieurs membres de la CPED et du réseau VSS-formation participent à l'élaboration de ce module. Ce module en ligne sera mis à disposition des établissements qui pourront l'intégrer à leur plate-forme d'enseignement en ligne pour former leurs étudiant·es.

Le temps de travail apprenant est compris entre 2 et 4 heures. Le cours est structuré autour d'un scénario réalisé en dessin animé mettant en scène des étudiant·es en début de formation. Une trentaine de vidéos sont réalisées : scénettes en dessins animés, vidéos de cours, interviews. Les thèmes abordés concernent la procédure disciplinaire, les différentes infractions, le consentement, les spécificités des VSS en milieu étudiant, les victimes et les témoins, le rôle des associations étudiantes et les responsabilités. Le module inclut également des informations sur les ressources utiles, en particulier en ce qui concerne les dispositifs mis en place dans les établissements.

Le travail a démarré à la fin du printemps 2022. Deux ateliers de trois jours ont été organisés à l'IMT Atlantique, campus de Brest, en juillet et août 2022. Les interviews et les premières vidéos de cours ont été tournées à l'automne 2022.

L'IMT Atlantique propose de partager le cours avec les établissements qui en feront la demande en encadrant ce partage par une convention de partenariat dont les grands principes sont les suivants : pas de contrepartie financière, pas de modification des contenus en dehors de l'intégration d'informations sur des ressources utiles localement dans le contexte de l'établissement, mention des crédits lors de toute communication interne ou externe sur ce module en ligne.



Le réseau VS-Formation

VSS-formation est le réseau de formateurs et formatrices auquel fait appel la CPED pour réaliser les formations qui lui sont confiées en matière de VSS. Le réseau s'est constitué suite au colloque de décembre 2017, composé de membres de la CPED et de l'ANEF. Il a réalisé tout au long de l'année 2022 des formations dans 65 établissements (dont 80% sont membres de la CPED), financées par les établissements eux-mêmes. Ces formations ont permis de former environ 2500 étudiant·es et 1500 personnels et enseignant·es.



Formations du MESR

Dans le cadre du plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche 2021-2025, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a soutenu trois associations dont la CPED qui a assuré cinq dates entre le mois d'octobre 2022 et le mois de mai 2023 pour dispenser un module qui s'adresse aux personnes impliquées dans les dispositifs de signalement des actes de violence, de harcèlement, d'agissements sexistes et de discriminations.

Cinq dates ont déjà eu lieu en 2022 :

- Le 14 janvier 2022 en visio
- Le 4 février 2022 en visio
- Le 11 mars 2022 en visio
- Le 8 avril 2022 à Paris
- Le 21 octobre 2022 à Paris

D'autres dates ont été programmées en 2023.

La CPED a également assuré des formations en régions, financées par le MESR, où les établissements pouvaient se rassembler ont également été assurées par la CPED :

- Une le 26 avril 2022 à Rennes
- Une le 11 juillet 2022 à Marseille

Toujours dans ce même cadre, le MESR a également subventionné la CPED afin qu'elle organise, par le biais de son réseau VSS-formation, des formations aux Antilles et en Guyane.

Les formations aux Antilles ont eu lieu :

- Du 22 au 24 juin 2022 en visioconférence,
- Du 3 au 7 octobre 2022 en présentiel.

LE BUREAU ET LE CA

A l'issue de l'assemblée générale (31 mai 2022) et de la démission du bureau de Pascal Tisserant (24 octobre 2022),

Le bureau est désormais composé de :

- Philippe Liotard, Université Lyon 1, Président,
- Anne Schneider, Université de Caen Normandie, Secrétaire,
- Didier Chavier, Université d'Orléans, Trésorier et vice-président en charge des partenariats
- Véronique Van de Bor, Université Côte d'Azur, Trésorière-adjointe et vice-présidente à la formation et aux RH
- Anne-Sophie Godfroy, Université Paris-Est Créteil, Vice-présidente à la recherche
- Isabelle Kraus, Université de Strasbourg, Vice-présidente Europe

Le CA est composé du bureau auquel s'ajoutent :

- Angelina Etiemble, Université du Mans
- Abdenacer Makhoul, Université de Haute Alsace
- Claire Berthonneau, Université Clermont-Auvergne
- Sarah Boratav, Université Paris Saclay
- Claudya Parize, Université des Antilles
- Nicoletta Tchou, Université Rennes 1
- Sandrine Vaton, IMT Atlantique
- Pascal Tisserant, Université de Lorraine

RÉUNIONS DE BUREAU ET DE CA

Durant l'année 2022, le bureau de la CPED a adopté un rythme hebdomadaire de réunion afin de traiter les questions opérationnelles. Chaque vendredi de 13h à 14h, les membres du bureau qui sont disponibles se réunissent et un compte-rendu est établi.

En 2022, le Conseil d'Administration de la CPED s'est réuni aux dates suivantes :

- 03/02
- 30/05
- 08/07
- 26/09
- 28/10
- 07/11
- 02/12

Un compte-rendu est systématiquement établi et envoyé aux membres du CA.

ACCOMPAGNEMENT DE LA CPED PAR LE CABINET ALLENT

Lors de la réunion de CA du 3 février 2022, un des points discutés est la possibilité de réaliser un audit pour la CPED. Le constat est celui du besoin d'un interlocuteur pour prendre le temps d'analyser la situation du rapport entre le réseau VSS-Formation et la CPED et de soumettre un rapport au CA.

Historiquement, VSS Formation est une création issue du colloque de 2017, avec JuriSup et l'ANEF. Après le départ de JuriSup, la CPED a pris en charge le pilotage du réseau. La question qui se pose est l'intégration de l'organisme de formation à la CPED.

Suite à un vote favorable, il est décidé que le cabinet Allent propose un diagnostic. La commande consiste à permettre d'évaluer les enjeux et les points critiques du fonctionnement de la CPED, compte tenu de son évolution rapide et des moyens à disposition.

Attendus formulés par la CPED :

- Quelle convention collective utiliser ?
- Doit-on dissocier l'organisme de formation de l'activité première de CPED (objet social) ?
- Quelle incidence fiscale de l'activité de formation en lien avec la facturation des membres et non membres de l'association ? Risque fiscal ? Quels positionnements entrevoir entre CPED « partage d'expérience » et CPED « organisme de formation » ?

Dans un premier temps, toutes les membres du bureau ont été écoutées : Anne Schneider, Véronique Van de Bor, Didier Chavrier, Anne-Sophie Godfroy, Pascal Tisserant, Isabelle Krauss et Philippe Liotard. Ont également été auditionnées, Rozenn Texier-Picard (ancienne présidente de la CPED) et Sylvie Cromer (de l'ANEF) pour avoir une vision claire de la constitution historique du volet formation de la CPED, notamment sur l'axe des violences sexuelles et sexistes. Une seconde partie du travail a consisté à analyser les documents de la CPED (statuts, règlement intérieur, chartes, etc.) et les bilans (d'activité, financier, etc.).

La restitution collective a eu lieu le 30 mai 2022 à Orléans, et un temps de travail avec le CA a été organisé à Paris le 26 septembre 2022 autour de la question "Quelle structuration sera adaptée aux évolutions de l'Association et à l'activité de formation ?". Une réflexion collective a eu lieu autour des réactions et enseignements suite aux analyses juridiques et statutaires et des valeurs et visions de la CPED de chacun.e. 3 scénarii envisageables ont été proposés.

Les résultats de cette réflexion collective ont été présentés lors des journées de la CPED à Nancy le 9 décembre 2022.

Des temps de travail du CA sont prévus en 2023 afin de statuer sur ces questionnements.

PARTENARIATS



Avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR)

Cette année encore, des échanges nourris avec ce ministère ont eu lieu, tant au niveau de la sous-direction territoires, société et savoirs du département des défis sociétaux et environnementaux que du cabinet de la ministre, montrant que la CPED est clairement identifiée comme une actrice essentielle sur les questions d'égalité et diversité dans l'enseignement supérieur.

Les échanges avec le département des défis sociétaux et environnementaux ont été très réguliers tout au long de l'année. L'organisation de la journée nationale des missions égalité le 30 mai 2022 a été faite en étroite collaboration avec la CPED et les conférences d'établissements.

Au-delà de cette journée, la CPED a été associée à différentes actions : partenariat avec l'association En Avant Toutes, cartographie des dispositifs d'écoute et de signalement,... Une subvention de 50 000€ a été attribuée en 2021 à la CPED pour soutenir la mise en place de formations pour les chargés-es de mission égalité-diversité et pour les membres des sections disciplinaires des établissements. Ces formations se sont déroulées sur l'année 2022.

D'autre part, la CPED a publié en décembre 2022 une lettre ouverte à la ministre Sylvie Retailleau pour l'alerter sur les effets néfastes du financement des projets VSS par appels à projets et pour appeler à une politique de lutte durable et efficace contre les VSS dans l'ESR (voir la rubrique "Publications et outils de communication").



Avec Matilda Education

La CPED a été sollicitée à l'été 2022 par l'association Matilda Education pour être partenaire du concours de vidéo jeunesse "Buzzons contre le sexisme" et décernera à ce titre un prix spécial étudiant·es.

Les participant·es doivent être étudiant·es, de 26 ans maximum. Il est également possible de s'inscrire en tant qu'association étudiante. Les vidéos doivent durer maximum 6'59 (générique compris) et être envoyées entre le 1er et le 15 mars 2023. Le gain du prix CPED sera un séjour et un accès à un festival de film féministe. Il sera remis lors de l'événement organisé par Matilda Education le 7 juin 2023.



Avec le CNOUS

À l'occasion de son événement organisé pour le 8 mars, le CNOUS a invité Philippe Liotard, président de la CPED.



Avec l'Observatoire Nationale des Discriminations dans l'Enseignement Supérieur (ONDES)

La CPED est représentée au comité de pilotage de l'ONDES, qui a été inauguré le 15 février 2022. Les missions de l'ONDES - mener à bien des opérations de recherche sur les thématiques de l'égalité et des discriminations dans l'ESR et valoriser ces travaux de recherche en les diffusant - permettent de travailler conjointement avec la CPED dans la co-construction d'une politique de lutte contre les discriminations dans l'ESR.



Avec l'ANEF

Les relations avec l'ANEF, tissées année après année, sont restées fructueuses et riches en cette année 2022, en particulier au sein du réseau de formation « VSS-Formation ».

COMMUNICATION

NEWSLETTER



Une fois par mois depuis 2018, une newsletter est envoyée par l'association à destination de ses membres. Celle-ci passe en revue l'actualité de l'association, des établissements membres, et de ses partenaires. Une revue des parutions récentes et des évolutions des politiques d'égalité est également proposée, en lien avec le champ d'action des missions égalité.

Une newsletter par mois a donc été envoyée en 2022 (excepté en avril et mai). La newsletter de décembre 2022 comptait 380 destinataires.

CAPSULE VIDÉO POUR BRISER LE SILENCE DES AMPHIS

Philippe Liotard a fait l'objet d'une capsule vidéo complémentaire dans le cadre du documentaire Briser le silence des amphis. Dans ce documentaire, des étudiantes, des doctorantes ou encore des membres du personnel témoignent des violences sexistes subies au sein de l'université devant la caméra de la réalisatrice Lysa Heurtier Manzanares. Philippe Liotard apporte sa contribution à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR. Dans sa capsule vidéo, il explique ce en quoi consiste une charge de mission égalité-diversité, ses liens avec les dispositifs d'écoute et de signalement ainsi que le fonctionnement de la CPED.



CARTOGRAPHIES

A nouveau cette année, la CPED a réalisé des cartographies interactives recensant les actions menées par les établissements membres à l'occasion des dates clés : 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes, et 25 novembre, journée internationale contre les violences faites aux femmes. Ces cartographies sont disponibles sur le site cped-egalite.fr.

LETTRE OUVERTE À LA MINISTRE

La CPED a adressé le 20 décembre 2022 une lettre ouverte à Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche : "Pour une politique de lutte durable et efficace contre les violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur". Cette lettre ouverte revient sur l'annonce du doublement du budget consacré à la lutte contre les VSS et expose les limites du financement par appels à projet pour les enjeux de harcèlement et de violences. Cette lettre ouverte est à retrouver en annexe du rapport d'activité.

RÉSEAU

En 2022, 430 messages ont été échangés sur la liste de mails qui rassemble toutes les chargées de mission.

Les principales raisons d'être de ces messages :

- Demande et partage de retours d'expériences et bonnes pratiques
- Partage d'actions menées dans les établissements
- Diffusion d'informations provenant des associations, institutions ou de la presse
- Demande et partage de ressources
- Diffusion d'offres d'emploi et de ressources RH
- Invitation à des événements
- Partage de difficultés et témoignages de soutien
- Appel à participation à des projets

Les sujets les plus discutés en 2022 sur la liste de mails :

- Violences sexistes et sexuelles
- Écriture non-discriminante
- Mixité des métiers / Femmes en sciences
- Égalité professionnelle
- Lutte contre les discriminations LGBT+

Le système de marrainage / parrainage a repris en 2022. Trois membres se sont vu/es attribuer une marraine ou un parrain. Les nouvelles et nouveaux chargées de mission sont en demande de soutien et d'accompagnement pour appréhender leur nouvelle mission.

GROUPES DE TRAVAIL

Suite au partage de difficultés communes sur la liste de mails, et leur expression lors des rencontres de la CPED à Orléans, deux groupes de travail se sont formés à l'automne 2022. L'objectif est d'échanger sur ces enjeux et de produire des ressources à partager avec les membres de la CPED. Les livrables issus du travail de ces groupes seront présentés lors des rencontres de la CPED en juin 2023.



Groupe de travail sur la gestion des données sensibles

Face au constat de la multiplication des documents contenant des données sensibles dans les dispositifs d'écoute et d'accompagnement, et l'absence de règle officielle concernant leur conservation et leur archivage, la CPED a rassemblé des chargé·es de mission, juristes, archivistes et DPO pour formuler des recommandations. Les enjeux sont les suivants : retrouver l'information, garantir le respect des droits des personnes, sécuriser juridiquement nos dispositifs de signalement, améliorer la confiance dans nos procédures et conserver la mémoire de nos actions.



Groupe de travail sur l'accompagnement post-événement

De nombreux établissements ont témoigné des difficultés à gérer les situations de retour des mis en cause pour VSS au sein des collectifs de travail ou des communautés étudiantes. Plusieurs chargé·es de mission se sont réunies pour réfléchir aux enjeux de "l'après-sanction". Les axes de travail sont les suivants :

- accompagner le ou la signalant·e dans la compréhension de la sanction et l'éventuelle cohabitation avec la personne ayant causé un préjudice
- accompagner le retour au sein du collectif de la personne ayant causé un préjudice et éviter la récurrence
- faciliter la compréhension de l'événement par le collectif
- prendre en compte les difficultés rencontrées par le ou la chargé·e de mission et les personnels impliqués dans le traitement de ces situations.

COLLOQUES ET MANIFESTATIONS AVEC INTERVENTION DE LA CPED

- Le 20 février, Philippe Liotard a participé au Congrès de l'Association fédérative nationale des étudiants universitaires scientifiques (AFMEUS). Il s'est exprimé au nom de la CPED lors de la table ronde "Egalité femmes-hommes - pourquoi faut-il autant de temps ?"
- Le 11 mars, Philippe Liotard était présent à la projection du documentaire Briser le silence dans les amphis, pour lequel il avait été interviewé, à l'Université Rennes 1. Il a participé à la table ronde qui a suivi la projection.
- Le 17 mars, Pascal Tisserant, vice-président de la CPED, est intervenu à l'Université de Lille.
- Le 14 septembre, Philippe Liotard a contribué à la présentation des enjeux de la lutte contre les discriminations LGBTI aux référent·es DILCRAH des préfectures.
- Le 20 octobre, le Défenseur des Droits a consacré une journée d'étude au sujet "Les discriminations dans l'enseignement supérieur : du constat à l'action". Pascal Tisserant s'est exprimé lors de la table ronde "La mesure des discriminations dans l'enseignement supérieur : quels obstacles et quels leviers ?". Philippe Liotard et Véronique Van de Bor, vice-présidente de la CPED, ont participé à la table ronde "Prévenir les discriminations : quels outils et actions de sensibilisation au sein des établissements ?"

ARTICLES DE PRESSE MENTIONNANT LA CPED

- "Tour de France des assos: "Un besoin de mettre en place des équipes pérennes", Campus Matin, 7 juillet :
<https://www.campusmatin.com/vie-campus/rse-developpement-durable/tour-de-france-des-assos-un-besoin-de-mettre-en-place-des-equipes-perennes-a-la-cped.html>
- "La lutte contre les VSS, encore très hétérogène selon les établissements", Campus Matin, 24 août :
<https://www.campusmatin.com/vie-campus/experience-etudiante/la-lutte-contre-les-vss-encore-tres-heterogene-selon-les-etablissements.html>
- "Lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le supérieur : beaucoup d'initiatives, peu de moyens", L'Étudiant, 19 septembre :
<https://www.letudiant.fr/educpros/enquetes/lutte-contre-les-vss-beaucoup-d-initiatives-peu-de-moyens.html>
- "Violences sexuelles et sexistes : les universités iront au bout de leur démarche", France Universités Infos, 24 novembre :
<https://franceuniversites.fr/actualite/violences-sexuelles-et-sexistes-les-universites-iront-au-bout-de-leur-demarche/>

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les membres du bureau et du CA de la CPED qui s'investissent de façon bénévole dans le travail opérationnel et les décisions d'orientation de l'association.

Un grand merci également aux membres des groupes de travail de la CPED, dont la contribution précieuse permet de créer des ressources mutualisables.

Enfin, tous nos remerciements à tou·tes les chargé·es de mission qui font vivre le réseau de la CPED, et ainsi font progresser l'égalité et la diversité dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Construire un monde plus égalitaire et inclusif au cœur de nos établissements et dans la société.

Coordonnées

CPED

06 66 85 90 51

www.cped-egalite.fr

contact@cped-egalite.fr



Pour une politique de lutte durable et efficace contre les violences sexuelles et sexistes dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche

Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Lyon, le 20 décembre 2022

Madame la Ministre,

Le 8 octobre dernier, vous avez répondu aux questions de Bérangère Lepetit pour *Le Parisien*^[1]. Pratiquement un an après le lancement du plan national pluriannuel d'actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR), la journaliste vous demandait un bilan de ce qui avait été présenté comme « une nouvelle étape dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche »^[2].

Premier anniversaire du plan d'action contre les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR

Dès la première question, vous avez fait une annonce importante et déclaré le doublement du budget consacré à la lutte contre les VSS pour les trois prochaines années du plan d'action ministériel. Ce budget devrait ainsi passer de 1,7 à 3,5 millions d'euros en 2023 et les années suivantes. Par ailleurs, vous avez annoncé le lancement de la campagne de communication sur le consentement, « Sans oui, c'est interdit », élaborée en partenariat avec l'association *Sexe & consentement* que nos établissements ont depuis largement relayée.

La CPED se réjouit de ces annonces qui participent à l'évidence au renforcement des actions de prévention, d'écoute et d'accompagnement engagées dans les établissements. D'ailleurs, le communiqué de presse publié dans la foulée est intitulé « Renforcer, ne rien laisser passer »^[3]. Ce même communiqué a donné les résultats des appels à projets « Valorisation de l'engagement des étudiantes, étudiants et des personnels dans la promotion de l'égalité et la lutte contre les VSS » et « Soutien aux établissements de l'ESR dans la lutte contre les VSS » pour 2022. Au total, trente-et-une associations et quarante-deux établissements sont financés, pour 1,2 million d'euros de subventions.

En tant qu'association représentative des vice-président·es et des chargé·es de mission égalité-diversité de l'ESR, nous nous réjouissons du financement des initiatives étudiantes qui permettront la mise en place de nouvelles actions de sensibilisation en complémentarité des nôtres et qui, surtout, rendent visible et inscrivent la question des violences de genre à leur agenda. Nous

saluons également le financement en direction des projets déposés par quarante-deux établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

On ne règlera pas la question des violences et du harcèlement par des appels à projet

Sur la question des réponses à l'appel à projet, la CPED tient cependant à faire part de sentiments contrastés et à réagir sur un certain nombre de points. L'annonce du plan d'action du 15 octobre 2021 a généré une dynamique incontestable et a entretenu des espoirs pour mettre en œuvre ou renforcer les actions dans les établissements, notamment l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, en conformité avec le Décret n° 2020-256 du 13 mars 2020.

Le nombre de projets déposés en 2021 comme en 2022 en atteste.

Cependant, les appels à projet entraînent une mise en concurrence ainsi que des inégalités de traitement dans les établissements. Nous notons pour notre part un décalage entre l'urgence actuelle qui remonte des établissements pour prévenir, traiter et sanctionner les VSS d'une part et, d'autre part, les mesures et les moyens annoncés dans le plan VSS. En l'état, et malgré les annonces de doublement du budget, ceux-ci ne sont pas suffisants pour agir en vue de faire diminuer les VSS et d'améliorer leur traitement dans nos établissements.

Aujourd'hui, les établissements remplissent sans exception leurs obligations, qu'il s'agisse du plan d'action pour l'égalité professionnelle ou la mise en place des dispositifs d'écoute et de traitement des VSS, tout en agissant contre les discriminations.

Mais cela tient du miracle ! En effet, nous vous rappelons qu'aujourd'hui la grande majorité des collègues en charge du traitement des VSS ou des plans égalité travaillent bénévolement, ou à la marge de leur activité principale. Cela engendre un épuisement et le sentiment de ne pas être entendu-es. La CPED a enregistré fort logiquement des insatisfactions venues des équipes qui ont consacré du temps et de l'énergie à monter des projets non financés mais aussi, de manière plus surprenante, de la part d'établissements lauréats. Elle déplore les effets délétères sur les collègues en charge des missions égalité-diversité et des dispositifs d'écoute et d'accompagnement (souvent les mêmes) qui nous ont fait part de leur découragement, de leur lassitude mais aussi d'un fort sentiment d'incompréhension voire d'injustice. Ces réactions sont à prendre en compte dans l'élaboration d'une véritable politique de lutte contre les VSS, tant dans les établissements, où de nombreuses et de nombreux chargé-es de mission – souvent isolé-es – s'épuisent, que dans son impulsion ministérielle.

L'enquête interne que nous avons réalisée, suite aux résultats de l'appel à projet, exprime tous ces aspects. Mais elle est aussi un formidable réservoir d'idées et de perspectives pour la mise en œuvre d'une politique efficace de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et, plus largement, contre tout type de discriminations dans l'Enseignement supérieur et la Recherche.

L'enjeu est clair : il s'agit aujourd'hui d'apporter des réponses qui soient à la hauteur de l'espoir que nous faisons naître. Car ce qui désole le plus les collègues des établissements non financés, c'est la crainte de ne pas pouvoir répondre convenablement à une demande, de ne pas être en mesure de mettre en place un accompagnement satisfaisant. Or, les établissements font face aujourd'hui à des signalements en augmentation constante d'une année sur l'autre avec des chiffres allant de dix à soixante-dix signalements/an, selon la taille de l'établissement.

Sur l'aspect financier, nous avons chiffré le coût direct du traitement de plusieurs situations réelles de VSS. Du signalement au jugement de la section disciplinaire, cela varie de 12 000 euros (300 heures de travail cumulées des acteurs et actrices de la chaîne de traitement pour les situations qui ne nécessitent pas d'enquête avec une personne mise en cause et une victime) à plus de 60 000 euros pour les situations les plus complexes avec enquête, plusieurs personnes mises en cause et

plusieurs victimes (soit 1200 heures cumulées de travail des acteurs et actrices de la chaîne de traitement). Ces chiffres n'incluent pas les coûts indirects, comme, par exemple, l'augmentation des coûts liés à la protection fonctionnelle accordée aux victimes, les remplacements à la suite de la suspension d'un personnel, la gestion juridique des appels et recours, l'engagement de nos personnels de santé dans le suivi médical spécifique, les entretiens psychologiques, l'assistance sociale, les logements d'urgence, la mise en place de bilans et d'indicateurs, la rédaction de rapports, etc.

Les missions n'étant que très peu voire pas valorisées localement, notre fonctionnement actuel repose très majoritairement sur la bonne volonté des personnes qui s'épuisent à ces tâches. Cela met en péril leur santé ainsi que la pérennisation des processus mis en place. Les risques sont clairs : épuisement, turn-over des équipes, temps de traitement beaucoup trop long, perte de compétences, manque d'approfondissement des situations, risque de relâchement en l'absence de possibilité de mener des enquêtes approfondies et techniquement maîtrisées...

Madame la ministre, ce qui est mis en place aujourd'hui est fragile.

C'est pourquoi j'en appelle au nom de la CPED à une rencontre afin de vous présenter les nombreuses propositions que nous avons à vous faire, basées sur notre connaissance du terrain et notre expérience de plus de dix ans sur ces questions. Parmi ces propositions, nous aimerions aborder la question des financements pérennes pour établir une véritable politique de prévention, d'accompagnement et de sanction des VSS mais aussi, celle de la structuration des missions égalité-diversité dans les établissements. Par ailleurs, la CPED est prête à mener une enquête nationale sur les dispositifs d'écoute et d'accompagnement, leur composition, leur fonctionnement, les moyens dont ils disposent, leur lien avec les sections disciplinaires, la connaissance de ces dispositifs par la communauté étudiante et le personnel des établissements, les saisines enregistrées et leur mode de traitement. Elle pourrait remettre les résultats de cette enquête à la fin de l'année 2023, ce qui permettra de tenir compte du recul de deux années d'appel à projets, de nombreuses actions et initiatives des établissements comme des associations étudiantes, afin de faire émerger les véritables besoins d'une politique à la hauteur des enjeux identifiés.

Philippe Liotard,
Président de la Conférence Permanente des Chargés.es de Mission Égalité-Diversité

^[1] Le Parisien, « “Sans oui, c'est interdit”, le plan de Sylvie Retailleau contre les violences sexuelles et sexistes dans les facs », 8 octobre 2022.

^[2] Communiqué de presse du 15 octobre 2021.

^[3] Communiqué de presse du MESR

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-10/dossier-de-presse---un-an-du-plan-national-de-lutte-contre-les-vss-24556.pdf>